

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Isère



Grenoble, le 7 septembre 2017

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Education nationale de l'Isère

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale

Affaire suivie par

Marie-Christine
DEMARCONNAY

et

Isabelle JOLY

Conseillères
pédagogiques
départementales
EPS
Bureau 415

Téléphone
04 76 74 78 90
04 76 74 79 15

Courriers
électroniques :
marie-
christine.demarconn
ay@ac-grenoble.fr

isabelle.joly@ac-
grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
Rue Joseph
Chanrion
38032 Grenoble
Cedex 1

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h



objet : Interventions extérieures dans les écoles

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe le « projet d'intervention » réactualisé à utiliser dans la perspective des interventions extérieures prévues dès la rentrée de septembre 2017.

Ce formulaire se substitue au document précédent, actuellement en vigueur dans les écoles. Ce document vise à simplifier les démarches des écoles en recourant à un document unique quel que soit le domaine d'activité (EPS, arts, sciences,...). Il s'agit d'un élément indispensable pour renforcer la concertation entre les partenaires en précisant notamment le rôle de l'enseignant par rapport à l'intervenant extérieur.

Il n'induit pas de changement réglementaire. Qu'il s'agisse de la vie scolaire, d'une intervention ponctuelle ou d'une intervention s'inscrivant dans la durée et contribuant à l'enseignement, le directeur continue de délivrer l'autorisation d'intervention.

Afin de compléter le projet d'intervention, le guide d'accompagnement a été réactualisé. Vous avez aussi à votre disposition la procédure schématique simplifiée.

Vous retrouverez l'ensemble de ces documents sur le site EPS 38 sur ce lien : <http://www.ac-grenoble.fr/eps1/spip.php?article734>

Viviane HENRY ✓